



HAL
open science

Charles V et la communication du pouvoir. Politique funéraire et reliques de saints rois dynastiques

Murielle Gaude-Ferragu

► **To cite this version:**

Murielle Gaude-Ferragu. Charles V et la communication du pouvoir. Politique funéraire et reliques de saints rois dynastiques. *Migravit a seculo. Muerte y poder de principes en la Europa medieval*, 2019, Madrid, Espagne. hal-03883072

HAL Id: hal-03883072

<https://hal-univ-paris13.archives-ouvertes.fr/hal-03883072>

Submitted on 2 Dec 2022

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Charles V et la communication du pouvoir : politique funéraire et reliques de saints rois dynastiques

Murielle Gaude-Ferragu, Centre de Recherche Pluridisciplinaire en Lettres, Langues, Sciences Humaines et des Sociétés – PLEIADE – UR 7338, Université Sorbonne Paris Nord

Introduction

Avant de se soumettre au jugement divin, le prince – ou plutôt son corps – jette un dernier feu terrestre : ses funérailles symbolisent une victoire, subtile, celle d'une réalité politique, sur une réalité physiologique. À l'image du Christ, qui triomphe de la mort par la résurrection, le prince, plus humblement, triomphe de l'oubli par un faste funèbre impressionnant qui marque durablement les mémoires. Son tombeau et les prières élevées par les clercs perpétuent son souvenir et inscrivent pour l'éternité son passage sur terre.

Charles V (1364-1380) l'avait bien compris, qui inscrivit sa « politique mortuaire » au cœur de son dispositif de communication : commande, de son vivant, de tombeaux sculptés pour lui-même comme pour son épouse, Jeanne de Bourbon, pour laquelle il fit célébrer des funérailles fastueuses (1378)¹. Il souhaita aussi faire de son agonie un modèle pour ses successeurs, modèle réel mais également littéraire : les rites décrits, et les paroles prononcées (ou plutôt le récit qu'on en fit pour créer un *exemplum*) s'inscrivent dans une continuité monarchique, mais contiennent aussi des innovations, tant spirituelles que gouvernementales, qu'il faudra mettre en exergue². Autre dispositif de sa politique de communication, il prit soin de célébrer les saints rois dont il se disait issu. Comme l'ensemble des princes en Occident, Charles V réunit un trésor en reliques considérable³. Une partie de sa lipsanothèque était certes constituée de reliques de la Passion ou de la Vierge, détachées du trésor de la Sainte-Chapelle de Paris⁴. Mais le roi promut également la mémoire de ses « saints devanciers » par la thésaurisation de leurs reliques, comme par les célébrations palatiales, d'autant plus importantes, qu'à l'heure du changement de branche en

¹ Sur cette question, je me permets de renvoyer à mon ouvrage, *La reine au Moyen Âge (France-XIV^e-XV^e siècle). Le pouvoir au féminin*, Paris, Tallandier, 2014.

² *Relation anonyme de la mort de Charles V, fin du XIV^e siècle*, Bibliothèque nationale de France, Ms. Latin 8299, fol. 4-7 (2^e pièce), publiée par Barthélemy Hauréau, *Notices et extraits des manuscrits de la Bibliothèque nationale et autres bibliothèques*, Paris, Imprimerie Nationale, t. XXXI (1886), 2^e partie, p. 275-278.

³ Jules Labarte (éd.), *Inventaire du mobilier de Charles V, roi de France*, Paris, Imprimerie nationale, 1879.

⁴ Murielle Gaude-Ferragu, *Des reliques et des rois (1328-1435)*, HDR soutenue le 23 novembre 2019 à l'Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne, à paraître chez Perrin en 2020.

1328, entre Capétiens et Valois, il fallait utiliser tous les *medias* disponibles pour légitimer et renforcer une dynastie, alors contestée, en la replaçant dans cette lignée de saints rois⁵.

La politique funéraire de Charles V

Les gisants du roi

Dès 1362, alors qu'il n'était que dauphin, Charles demanda à son père, Jean II le Bon, de lui accorder le droit de sépulture à Saint-Denis et d'y fonder des anniversaires et prières, versant pour cela 400 livres de rente⁶. Il choisit comme dernière demeure la chapelle Saint-Santin, dans le bras sud du transept, et en changea la dédicace en faveur de saint Jean Baptiste. Dès son accession au trône en 1364, il passa commande de gisants, pour ses grands-parents, Philippe VI et Jeanne de Bourgogne, et pour son père, mais aussi pour lui-même : Charles V est ainsi le premier roi à faire réaliser ses effigies – de corps, de cœur et d'entrailles – de son vivant. André Beauneveu sculpta son gisant de corps dès 1364 : il met en image le caractère sacré du monarque figuré avec ses habits de couronnement (tuniques et manteau ouvert sur le côté et agrafé sur l'épaule droite. Beauneveu a sculpté un portrait grave, vieillissant volontairement les traits du jeune souverain alors âgé de 27 ans – ill. 1⁷). En 1367, Jean de Liège réalisa son tombeau de cœur, aujourd'hui disparu, mais bien connu par un dessin de la collection Gaignières : le roi était revêtu du manteau royal et tenait un sceptre dans la main gauche et son cœur dans la main droite⁸.

Son épouse, Jeanne de Bourbon, fut également inhumée à Saint-Denis : après sa mort en 1378, on joignit le gisant de la reine au tombeau du roi (le gisant actuel de Jeanne de Bourbon n'est plus celui d'origine, détruit à la Révolution, mais son gisant d'entrailles provenant des Célestins de Paris. Seul son visage, superbement sculpté, est conservé - ill. 2⁹). Charles V fit

⁵ Sur les célébrations dans la chapelle palatiale, Éric Palazzo, "La liturgie de la Sainte-Chapelle : un modèle pour les chapelles royales françaises ?", dans Christine Hediger (dir.), *La Sainte-Chapelle de Paris. Royaume de France ou Jérusalem céleste ?*, Actes du colloque de Paris (Collège de France, 2001), Brepols, Turnhout, Culture et Société Médiévales, t. 10, 2007, p. 101-111, ici 109.

⁶ Jean II lui en donna l'autorisation en septembre 1362, Jean-Michel Leniaud, Philippe Pagnieux, *La basilique Saint-Denis*, Paris, Editions du Patrimoine, 2012, p. 104.

⁷ *Ibid.*, p. 105.

⁸ Pierre Pradel, "Les tombeaux de Charles V", *Bulletin monumental*, t. 109 (1951), p. 273-296. A. Deville, *Les tombeaux de la cathédrale de Rouen*, 3e édition, Paris, 1881. Le tombeau des entrailles du roi, provenant de l'abbatiale cistercienne de Maubuisson, est conservé au musée du Louvre. Blanche de France, duchesse d'Orléans, fille de Jeanne d'Évreux, commanda également une tombe double (pour elle et sa soeur Marie) plus d'une dizaine d'années avant sa mort en 1393. En effet, le compte d'exécution testamentaire du sculpteur Jean de Liège, mort en 1381, mentionne que la princesse lui avait commandé un double tombeau. Subsiste, entre autres, le buste de Marie, qui témoigne d'une grande délicatesse et compte parmi les chefs-d'oeuvre de Jean de Liège.

⁹ Arrachée de son tombeau en 1793 lors des violences révolutionnaires, on crut que la tête sculptée de la reine avait été détruite comme tant d'autres monuments anciens. Or, en ce début d'année 2014, la société de vente Piasa fut contactée par la fille d'un industriel belge. Elle souhaitait vendre la tête que sa famille conservait depuis plus de

célébrer pour son épouse des funérailles en tout point semblables à celles des rois. Le corps fut présenté le visage à découvert, couronné et tenant le sceptre et le bâton à la rose, entourée des présidents du parlement de Paris - qui soutenaient le poêle funèbre, ainsi que du prévôt des marchands et des échevins - qui portaient un dais de drap d'or rouge -¹⁰.

Autre innovation, Charles V fit enterrer plusieurs de ses enfants morts en bas âge dans la chapelle Saint-Jean-Baptiste, et transforma la nécropole en vaste Panthéon dynastique en accueillant la tombe de grands serviteurs de la Couronne (son connétable, Bertrand du Guesclin, et son chambellan Bureau de la Rivière)¹¹. Ces innovations sépulcrales n'étaient qu'un des éléments de sa politique communicationnelle. La mise en scène de son agonie en constitue un autre volet.

Une mort modèle : la construction du récit

La mort de Charles V passe par le prisme d'un écrit singulier, une source « modèle »¹², un *exemplum* « mortuaire », présentant une mort elle-même édifiante, ensuite reprise, grâce à la circulation du manuscrit, par les biographes de Charles V (Christine de Pizan), comme par les chroniqueurs du règne (Pierre d'Orgemont¹³). La mise par écrit, sur plusieurs folios, d'une mort royale est une nouveauté. Les récits occupaient jusque-là quelques lignes dans les chroniques du règne, voire une ou deux pages dans les biographies et/ou hagiographies consacrées aux souverains¹⁴.

Charles V fit mettre en scène sa propre mort, mise en scène réelle, à l'heure de ses derniers instants, et/ou mise en scène littéraire, offrant un modèle de mort royale. On ne sait s'il

cinquante ans, achetée dans les années 1950 à un antiquaire. Par comparaisons stylistiques avec d'autres types de gisant, notamment celui de Marie de France, l'expertise montra que la tête avait été sculptée par le célèbre Jean de Liège. Un faisceau d'indices concordants plaide par ailleurs en faveur d'une attribution à Jeanne de Bourbon : la coiffure est très élaborée, avec double tresse de chaque côté des tempes, séparées des joues par un ornement à décor de chevrons, à la mode du temps de Charles V. Les dimensions de la tête (hauteur 23 cm) sont les mêmes que celles du gisant de Charles V. Sa mince couronne est percée de trois trous de fixation indiquant l'existence d'une couronne orfèvrée. Enfin, elle ressemble au dessin de Gaignières représentant le tombeau royal à Saint-Denis.

¹⁰ Gaude-Ferragu, *La reine au Moyen Âge*, p. 189.

¹¹ Jean-Michel Leniaud, Philippe Plagnieux, *La basilique Saint-Denis*, *op. cit.*, p. 107. Il avait demandé à ce que Bureau de la Rivière soit inhumé à ses pieds, au plus près de la sépulture de son corps, dans son testament de 1374, Archives Nationales, J 404 n° 37.

¹² *Relation anonyme de la mort de Charles V, fin du XIV^e siècle*, Bibliothèque nationale de France, Ms. Latin 8299, fol. 4-7 (2^e pièce), publiée par Barthélemy Hauréau, *Notices et extraits des manuscrits de la Bibliothèque nationale et autres bibliothèques*, *op. cit.*, t. XXXI, 2^e partie, p. 275-278.

¹³ *Chronique des règnes de Jean II et de Charles V*, Roland Delachenal (éd.), Paris, SHF, 1910-1916, t. II, p. 382-383. Christine de Pizan, *Le Livre des faits et bonnes meurs du sage roy Charles V*, Suzanne Solente (éd.), Paris, Honoré Champion, 1936-1940, p. 182-192. Le père de Christine de Pizan, Thomas, présent comme médecin au chevet du roi, lui a sans doute donnée des détails sur ses derniers instants.

¹⁴ Suger relata ainsi en détails les derniers instants de Louis VI, qu'il présenta comme exemplaire, Suger, *Vie de Louis VI le Gros*, éd. et trad. Henri Waquet, Paris, Honoré Champion, 1929, p. 273. Cf. aussi les récits de la mort de Louis IX, Jacques le Goff, *Saint Louis*, Paris, Gallimard, p. 296-297.

commanda lui-même le récit – anonyme – conservé à la bibliothèque nationale de France (copié en tête d'un manuscrit latin qui porte l'ex-libris de Pierre Col, frère de Gontier Col, secrétaire du roi), ou si l'un de ses conseillers en prit l'initiative¹⁵. Son concepteur théorique fut peut-être Pierre d'Orgemont, chancelier du roi, à qui il avait déjà confié la rédaction de la *Chronique* de son règne et qui recueillit ses dernières paroles¹⁶. Bureau de la Rivière peut aussi avoir assuré l'orchestration du récit : premier chambellan de Charles V, il l'assista dans ses derniers instants (le roi mourut dans ses bras selon Christine de Pizan¹⁷). Sous la supervision de l'un ou de l'autre des conseillers, Jean Tabari, notaire et secrétaire du roi, mit par écrit la relation, tout comme il rédigea les trois derniers actes édictés par Charles V le jour de sa mort : l'abolition des fouages, le paiement des dettes royales et la déclaration sur le schisme¹⁸.

La « bonne mort » du roi s'inscrit dans une continuité monarchique, oscillant entre deux pôles, chrétien et politique. Charles V eut le temps de se préparer à sa mort. Après une crise cardiaque survenue en septembre 1380, son agonie se prolongea plusieurs jours avec des périodes de rémission (il résidait alors dans son manoir de Beauté-sur-Marne¹⁹). Les rites de la bonne mort chrétienne furent respectés : rédaction du testament (1374 et 1379²⁰) et réception des derniers sacrements (confession, viatique et extrême-onction). Maurice de Coulanges, son confesseur, officia²¹. L'auteur du récit ne tait pas les ravages physiques exercés par la maladie, corps souffrant du roi présenté dans sa fragilité d'homme mortel, mais souligne, en contrepoint, le courage et la dignité du « monarque très chrétien »²².

Charles V mourut devant témoins. Il était traditionnel que les officiers entourent le prince à l'heure de sa mort. Pendant plusieurs jours, outre son confesseur, ses proches serviteurs, conseillers et amis se relayèrent à son chevet. La rhétorique, normée, de la perte, étaye le récit : pleurs, larmes et plaintes accompagnent la dramaturgie des derniers instants. À ces moments semi-privés, Charles V introduisit une innovation majeure : il fit mander les trois « états »

¹⁵ Relation anonyme de la mort de Charles V, fin du XIV^e siècle, Bibliothèque nationale de France, Ms. Latin 8299, fol. 4-7, publiée par Barthélemy Hauréau, *Notices et extraits des manuscrits de la Bibliothèque nationale et autres bibliothèques*, t. XXXI, 2^e partie, *op. cit.*, p. 275-278.

¹⁶ Il resta à son chevet pendant toute l'agonie, Yann Potin, "Le coup d'Etat « révélé » ? Régence et trésors du roi (septembre-novembre 1380)", dans François Foronda, Jean-Philippe Genet et José Manuel Nieto Soria (dir.), *Coups d'Etat à la fin du Moyen Age ? Aux fondements du pouvoir politique en Europe occidentale*, Actes du colloque de Madrid, 20-22 novembre 2002, Madrid, Casa de Velazquez, 2005, p. 188.

¹⁷ Christine de Pizan, *Le Livre des fais*, *op. cit.*, p. 192.

¹⁸ C'est du moins l'hypothèse d'Alfred Coville, "La relation de la mort de Charles V", *Journal des Savants*, sept-oct. 1933, p. 209-222.

¹⁹ Il s'y était fait porter dès l'aggravation de sa maladie, vers la mi-août.

²⁰ Testament d'octobre 1374, Archives Nationales, J 404 n° 37. Codicille du 22 janvier 1379, Archives Nationales, J 404, n° 38, publiés par Léopold Delisle, *Mandements et actes divers de Charles V (1364-1380)*, Paris, Imprimerie Nationale, 1874, p. 183-199 et p. 219-225.

²¹ Hauréau, *Notices et extraits des manuscrits de la Bibliothèque nationale et autres bibliothèques*, t. XXXI, 2^e partie, p. 278-279. Christine de Pizan, *Le Livre des fais et bonnes meurs*, *op. cit.*, p. 183-184.

²² Christine de Pizan au contraire tait cette fragilité humaine qui, selon elle, ne correspond pas à la dignité royale.

composant la société civile du royaume : prélats (Aymery de Magnac, évêque de Paris, Miles de Dormans, évêque de Beauvais, ainsi que l'abbé et quelques moines de Saint-Denis), barons et chevaliers (tel Jean d'Harcourt²³), et corps urbain parisien (prévôt des marchands, deux échevins - Simon de Saint-Benoît et Nicolas de Mauregard - et le greffier de l'hôtel de ville²⁴) : si ceux-ci participaient généralement au convoi funèbre, ils n'avaient jamais été « mandés » au chevet du roi ; leur présence est ici à mettre en relation avec le programme de « réformation » du royaume entrepris par Charles V à partir de 1356.

Autre innovation, réelle ou littéraire, le roi fit venir à son chevet la relique la plus insigne de la Chrétienté, la Couronne d'épines, dont il était le trésorier²⁵. Elle ne quittait jamais son écrin palatial, et aucune trace ne subsiste de son déplacement, certes temporaire, à Beauté-sur-Marne. Peu importe la réalité du transfert, sa présence au chevet du roi semble nécessaire au narrateur pour des raisons à la fois religieuses et politiques : symbole du Christ humble et souffrant, sa puissance « salvifique » devait faciliter le dernier passage du monarque. Elle rappelle aussi son statut unique, celui de « roi très chrétien », gardien des Instruments de la Passion. Le symbolisme « théâtral » ou seulement littéraire – Couronne christique surélevée, couronne royale, amenée de Saint-Denis, abaissée – est renforcé par le discours de Charles V, qui prononce quelques dernières paroles édifiantes sur le métier de roi, et la nécessité, à l'heure de sa mort, de se dépouiller des insignes royaux, en particulier la couronne, signe d'orgueil et de vanité, pour revêtir la Couronne d'éternité :

“Adonc commença telle oroison à la sainte couronne : « O couronne precieuse, dyademe de nostre salut, tant est doulz et enmielé le rassadiement que tu donnes, par le mistere qui en toy fu compris à nostre redempcion, si vrayement me soit cellui propice, duquel sang tu fus arrousée, comme mon esperit prent resjoissement en la visitacion de ta digne presence ! » (...) Après, tourna ses paroles à la couronne de France et dit : « O coronne ! Quan tu es precieuse, et precieusement tres vile ! Precieuse, consideré le mistere de justice, lequel en toy tu contiens et portes vigoreusement, mais vile, et plus vile de toutes choses, consideré le fais, labour,

²³ Hauréau, *Notices et extraits des manuscrits de la Bibliothèque nationale et autres bibliothèques*, t. XXXI, 2^e partie, *op. cit.*, p. 275-278.

²⁴ Françoise Autrand, *Charles V*, Paris, Fayard, 1994, p. 850.

²⁵ Déjà, en 1322, les moines de Saint-Denis avaient amené dans le couvent de Longchamp où Philippe V était alité un fragment de la Vraie Croix, un des clous de la crucifixion et le bras de saint Siméon, Elisabeth A.-R. Brown, “The Ceremonial of Royal Succession in Capetian France : the Funeral of Philip V”, *The Monarchy of Capetian France and Royal Ceremonial*, Aldershot-Brookfield, 1991, n° 8, p. 273. Isabelle Guyot-Bachy, “*Expedia tui unus homo moreretur pro populo* : Jean de Saint-Victor et la mort du roi Philippe V”, dans Françoise Autrand, Claude Gauvard, Jean-Marie Moeglin (dir.), *Saint-Denis et la royauté. Études offertes à Bernard Guenée membre de l'Institut*, Paris, Publications de la Sorbonne, 1999, p. 493-504.

angoisses, tourmens et peines de cuer, de corps, de conscience, et perilz d'ame, que tu donnes à ceulz qui te portent sur leur espauls (...) »²⁶.

Ce long discours inspiré de Valère Maxime (*Faits et dits mémorables*²⁷) figure le changement qui va s'accomplir : le passage de la couronne terrestre à la couronne céleste pour le roi mourant, et l'assomption de la couronne du sacre pour son fils que, selon la *Relation*, Charles V bénit au chevet de son lit : “en la maniere des anciens Peres patriarches du viel Testament, fist amener devant lui son filz ainsné, le dauphin (...)”²⁸. La transmission publique du pouvoir était d'autant plus nécessaire que Charles VI était alors mineur. La bénédiction, si tant est qu'elle fut effective, est ici toute symbolique, en l'absence de l'héritier²⁹.

Elle s'accompagne de conseils sur la manière de gouverner. Philippe IV le Bel avait enseigné à son fils aîné, Louis, les paroles “saintes et devotes” prononcées au moment de la guérison des écrouelles³⁰. Il le mit aussi en garde contre les impôts injustes et les mutations monétaires trop fréquentes³¹. Les dernières paroles de Charles V furent similaires. Le problème de l'imposition était rendu plus épineux par l'approche des derniers instants : politiquement, le modèle du bon gouvernement demeurait une imposition modérée. Spirituellement, une trop lourde contribution semblait préjudiciable au salut³². Ces considérations expliquent le geste de Charles V d'abolir les fouages³³. L'abolition n'est cependant pas l'expression d'un quelconque remords à l'égard d'une imposition jugée nécessaire, surtout en temps de guerre, puisqu'il n'envisage pas de restitution³⁴.

²⁶ Christine de Pizan, *Le Livre des Fais et Bonnes Meurs*, *op. cit.*, p. 186-187. Cette apostrophe à la couronne d'épines ne se trouve pas dans la copie que nous avons de la *Relation*. Elle existait bien pourtant, nécessaire pour faire valoir les paroles adressées à la couronne de France, Siméon Luce, *La France pendant la guerre de Cent Ans*, Paris, Hachette, 1890, t. II, p. 46. Le discours sur la couronne royale est en effet bien présent, Hauréau, *Notices et extraits des manuscrits de la Bibliothèque nationale et autres bibliothèques*, t. XXXI, 2^e partie, *op. cit.*, p. 281.

²⁷ Valère Maxime, *Faits et dits mémorables*, éd. et trad. fr. Robert Combès, Paris, Les Belles Lettres, t. I, 1995 et t. II, 1997.

²⁸ « Et post pauca, appropinquante vitae suae termino, antequam obiret, more patrum antiquorum et approbatorum Veteris Testamenti, suo primogenito, Carolo nomine, tunc delphino Viennensi, benedicens (...) », Hauréau, *Notices et extraits des manuscrits de la Bibliothèque nationale et autres bibliothèques*, t. XXXI, 2^e partie, *op. cit.*, p. 283.

²⁹ Charles (futur Charles VI) et son frère, Louis (futur duc d'Orléans) avaient été éloignés à cause des pestes qui sévissaient alors à Paris et dans sa région, Ralph Giesey, *Le roi ne meurt jamais. Les obsèques royales dans la France de la Renaissance*, Paris, Flammarion (Nouvelle Bibliothèque Scientifique), 1987, p. 79.

³⁰ Yves de Saint-Denis, *Recueil des Historiens des Gaules et de la France*, t. XXI, *op. cit.*, p. 207.

³¹ Jean de Saint-Victor, éd. Guigniaut et Wailly, *Recueil des Historiens des Gaules et de la France*, t. XXI, *op. cit.*, p. 659.

³² Lydwine Scordia, *Le roi doit vivre de sien. Théorie de l'impôt en France (XIII^e-XV^e siècle)*, Paris, Institut d'études augustiniennes, 2005, p. 399.

³³ Hauréau, *Notices et extraits des manuscrits de la Bibliothèque nationale et autres bibliothèques*, t. XXXI, 2^e partie, *op. cit.*, p. 281 : *Relaxationem fogaigiorum et aliarum servitutum.. voluntarie faciens, affirmavit ipsam citius fecisse si ad hoc faciendum fuisset per consilium informatus*. Les fouages furent abolis par une ordonnance datée de Beauté (16 septembre 1380), Léopold Delisle, *Mandements*, *op. cit.*, n° 1955. Louis Finot, “La dernière ordonnance de Charles V”, *Bibliothèque de l'École des Chartes*, 1889 (50), p. 164-167.

³⁴ Inquiet pour son salut, le roi tente aussi de justifier le schisme, se dédouanant de sa responsabilité dans son déclenchement, Hauréau, *Notices et extraits des manuscrits de la Bibliothèque nationale et autres bibliothèques*, t. XXXI, 2^e

La relation de la mort de Charles V se présente ainsi comme l'idéal de la bonne mort royale : mort du roi très chrétien qui respecte les scansion rituelles voulues par l'Église ; mort d'un souverain confiant le royaume à son fils, renonçant à la couronne royale au profit de la couronne céleste et éternelle que constituait la Couronne d'épines, lui donnant des conseils politiques participant de l'établissement du Bien commun. De nombreux indices montrent à quel point la réalité fut travestie (paroles prononcées issues d'un modèle biblique ou antique, héritier absent) pour créer cet *exemplum*, idéal littéraire, qui s'inscrit dans un programme politique beaucoup plus large de renforcement de la royauté, dont témoigne aussi la lipsanothèque de Charles V.

La promotion de saints dynastiques : les reliques des saints rois

Charles V rassembla une vaste lipsanothèque qui participait de son identité et de son prestige : sur les 3900 articles inventoriés dans son trésor en 1379-1380, 261 concernent des reliques et des reliquaires³⁵. Outre les reliques de la Passion et celles de saints universels, il chercha à promouvoir les restes de ses "saints devanciers", c'est-à-dire des saints rois qui l'avaient précédé, inscrivant sa lignée dans une *beata stirps* qui sacralisait chacun de ses membres. La promotion de la mémoire de saint Louis est bien connue – et relève déjà des derniers Capétiens³⁶ –, mais Charles V innova aussi, cherchant à se rattacher à une mémoire plus ancienne, celle de Charlemagne.

Une beata stirps : les reliques de saint Louis et la célébration de sa mémoire

Charles V accumula des reliques de saint Louis au sein de son trésor personnel, reliques corporelles mais surtout de contact, dans la continuité du culte promu par Philippe IV le Bel. Dès la canonisation de Louis IX par Boniface VIII en 1297, les reliques du saint roi firent l'objet d'une thésaurisation. La répartition fut d'abord ecclésiastique : le 25 août 1298, lors d'une cérémonie officielle à l'abbaye de Saint-Denis, Philippe IV fit élever les restes de son grand-père et les fit placer dans une magnifique châsse adossée au grand autel, réalisée par son orfèvre,

partie, *op. cit.*, p. 280-281. Un procès-verbal de la déclaration royale fut dressé, publié par Nicole Valois, "Déclaration faite par Charles V à son lit de mort", *Annuaire-Bulletin de la Société de l'histoire de France*, t. 24 (1887), p. 251-257.

³⁵ Jules Labarte (éd.), *Inventaire du mobilier de Charles V*, *op. cit.*

³⁶ Robert Folz, "La sainteté de saint Louis d'après les textes liturgiques de sa fête", *Revue d'histoire de l'Église de France*, t. 57 (1971), p. 31-34. Anne-Hélène Allriot, *Filles de roy de France. Princesses royales, mémoire de saint Louis et conscience dynastique (de 1270 à la fin du XIV^e siècle)*, Turnhout, Brepols, 2010.

Guillaume Julien³⁷. En 1306, il fit transférer le chef - à l'exception du menton, des dents et de la mâchoire inférieure -, à la Sainte-Chapelle, au cœur de son palais de la Cité - il aurait voulu transférer l'ensemble du corps saint, mais les moines de Saint-Denis s'y opposèrent³⁸. L'anniversaire de sa mort, le 25 août, fut célébré chaque année par une procession au cours de laquelle on portait le chef-reliquaire, mené hors du Palais de la Cité par le roi entouré de princes, de prélats et de représentants des ordres religieux³⁹. Philippe IV remit également une des côtes à Notre-Dame de Paris⁴⁰, quatre de ses os et son cilice à l'abbaye cistercienne de Notre-Dame du Lys près de Melun, et la partie supérieure du faciès au couvent des Dominicaines de Poissy, dédié au saint roi⁴¹. Certaines reliques émigrèrent, en particulier en Angleterre (chapelle de Windsor⁴²) et en Italie (Monreale, Bologne⁴³).

Au-delà de cette promotion mémorielle, les Valois cherchèrent à réunir le plus grand nombre de reliques, directes et indirectes, de leur ancêtre au sein de leur trésor. En 1352, Jean II faisait réparer sa coupe d'or⁴⁴, coupe transmise de génération en génération et qui figure encore dans le trésor de Charles VI à sa mort en 1422⁴⁵. Encore dauphin, Charles V avait voulu réunir une série d'objets appartenant à saint Louis, en particulier une croix qu'il portait sur lui, croix que l'on retrouve dans l'inventaire de 1379-80, insérée dans une patenôtre d'or, « et ausdictes patenostres pend une croix neellée de fleurs de lys d'or, et est la croix que monseigneur saint Loys portoit sur luy »⁴⁶. Devenu roi, Charles V accrut sa collection, affirmant encore davantage sa

³⁷ *Ibid.*, p. 93. Le reliquaire fut surmonté d'un dais d'orfèvrerie. Les moines durent le réparer à plusieurs reprises et même le refaire intégralement en 1303-1304. On institua à nouveau un service de gardiennage pour le protéger, Jean-Michel Leniaux, Philippe Plagnieux, *La basilique Saint-Denis*, *op. cit.*, p. 93.

³⁸ La Sainte-Chapelle possédait aussi un fragment de l'épaule du saint roi : « Ung grant ymage de monsieur saint Loys porté sur trois lions, tenant ung relicquaire en cristal : « de l'espaule dudit saint Loys », le tout d'argent doré », Louis Douët-d'Arcq, *Inventaire des reliques de la Sainte-Chapelle*, Paris, Leleux, 1848, p. 14.

³⁹ Le roi fit composer un nouvel office liturgique. Alexandre Vidier (éd.), *Le trésor de la Sainte-Chapelle, Inventaires et documents*, Paris, Nogent-le-Rotrou, Impr. de Daupeley-Gouverneur, 1911, p. 302.

⁴⁰ Elisabeth AR Brown, « Philippe le Bel and the Remains of Saint Louis », dans *The Monarchy of Capetian France and Royal Ceremonial*, Aldershot-Brookfield, Variorum, 1991, n° 3, p. 175-182.

⁴¹ *Ibid.*, p. 175-182.

⁴² Sur la chapelle de Windsor, Ralf Lützelshwab, « La quantité peut-elle compenser la qualité ? Les trésors reliquaires de l'abbaye de Westminster et de la chapelle Saint-Georges du Château de Windsor aux XIV^e et XV^e siècles », dans Olivier Marin, Cécile Vincent-Cassy (dir.), *La Cour céleste. La commémoration collective des saints au Moyen Âge et à l'époque moderne*, Turnhout, Brepols, 2015, p. 173-184.

⁴³ Reliquaire de saint Louis, Bologne, Trésor de San Domenico (décrit en 1477 dans un inventaire du trésor). Argent doré, cristal ; H : 0,36 ; L. : 0,36 ; Restauré en 1714, selon une inscription placée sous le socle : poignets, mains des Anges réparés ; fixations du reliquaire refaites, *L'art au temps des rois mandits. Philippe le Bel et ses fils, 1285-1328*, Paris, Réunion des Musées Nationaux, 1998, p. 198, n° 122. Il s'agirait de l'un des reliquaires réalisés après 1297 sur l'ordre de Philippe le Bel pour célébrer la mémoire de son grand-père.

⁴⁴ Puis en 1353, une coupe et une aiguière, par les orfèvres Jean de Lille et Pierre des Barres. Vers 1359-1360, il échangea le hanap de saint Louis contre le gobelet du roi d'Angleterre, Louis Douët d'Arcq, *Comptes de l'argenterie des rois de France au XIV^e siècle*, Paris, Renouard, SHF, 1851, p. 274.

⁴⁵ Compte des dépenses funèbres et des recettes, publié par Yann Grandeau, « La mort et les obsèques de Charles VI », *Bulletin philologique et historique du comité des travaux historiques et scientifiques*, 1970, p. 133-186, à partir d'une copie réalisée au XVII^e siècle sur le registre conservé à la Chambre des comptes de Paris, Bibliothèque Municipale de Rouen, Collection Leber 5870, manuscrit Menant, t. VIII, fol. 134-172.

⁴⁶ Inventaire de 1363 et inventaire de 1379-80, Jules Labarte (éd.), *Inventaire du mobilier de Charles V*, n° 614.

filiation avec le saint roi. Outre la coupe d'or déjà citée⁴⁷, l'inventaire de 1380 mentionne deux statuette reliquaires en or de saint Louis⁴⁸, ainsi qu'une statuette abritant un fragment de son chef. Dans le coffre qui l'accompagnait au gré de ses déplacements, Charles V transportait "le ruby qui fut saint Loys, qui tousjours a esté gardé successivement par les roys de France" et une verge, "où est un ruby violet qui a un trou emply d'or ; et est escript en la verge qu'il fut saint Loys ; et le donna au roy la royne Jehanne d'Evreux"⁴⁹. Au sein de son étude à Vincennes – qui jouxtait sa chambre –, le roi conservait également le couteau dont saint Louis se servit lors de sa croisade, quand il fut fait prisonnier à la Mansourah⁵⁰ et dans l'oratoire de sa chapelle, "a un ymage de saint Loys d'argent, qui tient un tabernacle pour mettre relicques"⁵¹.

Les saints dynastiques promus par Charles V

Charles V promut également deux autres saints dynastiques, saint Louis d'Anjou et Charlemagne. Né en 1275, Louis d'Anjou avait renoncé à ses droits à la Couronne de Sicile au profit de son frère Robert de Naples, s'était fait franciscain et était devenu évêque de Toulouse en 1296. Décédé en août 1297, à l'âge de vingt-deux ans, il avait été canonisé dès 1317⁵². Ce grand saint de la famille capétienne, petit-fils de Charles I^{er} d'Anjou et petit-neveu de saint Louis, fut honoré par les Angevins (en particulier Robert de Naples et la reine Sancia, qui assistèrent en 1319 à la translation de ses restes saints dans une châsse reliquaire dans le couvent des frères mineurs de Marseille), comme par les Valois. Saint Louis d'Anjou était l'oncle de Philippe VI (le roi était apparenté aux Angevins par sa mère Marguerite d'Anjou, fille de Charles II⁵³). Philippe VI se rendit à deux reprises (en 1330 et en 1336) en pèlerinage sur le tombeau marseillais du saint⁵⁴. Il hérita en 1328 de la reine douairière Clémence de Hongrie, nièce de Louis d'Anjou, d'une statuette reliquaire en argent doré du saint, figuration d'un évêque, mitré, tenant son « doit » - c'est-à-dire l'anneau épiscopal⁵⁵.

⁴⁷ *Ibid.* : « La coupe qui fut monseigneur saint Loys ».

⁴⁸ Jules Labarte (éd.), *Inventaire du mobilier de Charles V*, n° 166 et n° 168.

⁴⁹ *Ibid.*, n° 489 et n° 498.

⁵⁰ Item un couteil de quoy saint Loys se combatit quant il fut prins, *Ibid.*, n° 2738.

⁵¹ *Ibid.*, n° 2483. Cf. aussi dans l'étude de son château de Melun, il possédait un petit reliquaire d'argent, « où il a de la teste saint Loys, que deux angelotz soustiennent ; pesant sept onces, *Ibid.*, n° 1875.

⁵² *La vie de Saint Louis, religieux de l'ordre de Saint François et évêque de Toulouse, par un habitant de Brignolle*, Avignon, Aubanel, 1780, p. 183.

⁵³ Charles II était lui-même le neveu de saint Louis.

⁵⁴ Il lui fit également un don dans son testament dicté en 1350, Archives Nationales, J 406, n° 34.

⁵⁵ Rose-Marie Ferré, "Clémence de Hongrie (1293-1328) et les œuvres pour la mort. Entre patronage religieux et revendications dynastiques", dans Murielle Gaude-Ferragu, Cécile Vincent-Cassy (dir.), *La dame de cœur. Patronage et mécénat religieux des femmes de pouvoir dans l'Europe des XIV^e-XVII^e siècles*, Rennes, PUR, 2016, p. 231-242.

Sa mémoire fut aussi promue par Charles V qui détenait dans sa bibliothèque deux livrets “où sont les Heures de saint Loys de France et saint Loys de Marceille”⁵⁶. En 1379, il offrit à la Sainte-Chapelle de Paris une statuette de saint Louis de Marseille⁵⁷, peut-être ce reliquaire en or inventorié dans le trésor représentant le saint “assis sur ung entablement d’argent doré, esmaillé aux armes de France, tenant en ses mains ung relicuaire rond, garny de cristail, dedans lequel y a de la jointe dudit saint”⁵⁸. Louis d’Anjou apparaît également comme intercesseur dans son testament : Charles V l’invoque parmi les « saints devanciers » de sa cour céleste⁵⁹.

Dans son testament dicté en 1374, il cite également Charlemagne⁶⁰. Canonisé par un anti-pape en 1165, la fête du saint empereur fut adoptée par divers diocèses du monde germanique, en particulier dans la province de Cologne, en Flandre et en Suisse, ainsi qu’à Ravenne⁶¹. Dans le royaume de France, il fallut attendre le règne de Charles V pour voir sa mémoire célébrée : le roi établit une fête du saint à la chapelle royale, selon la même liturgie qu’à Aix-la-Chapelle. Le sceptre du sacre qu’il commanda mit aussi en scène le saint empereur, présenté assis en majesté sur un trône d’or, tenant le globe et portant la couronne fermée, insignes de l’Empire manifestant sa prétention au pouvoir universel⁶².

Depuis Philippe Auguste, les Capétiens se réclamaient de la lignée de Charlemagne en vertu de leurs alliances avec des reines de sang carolingien. Se réapproprier son image permettait de montrer qu’il n’existait qu’une seule dynastie des Carolingiens aux Valois⁶³. Charles V était en outre apparenté, par sa mère Bonne, à la famille des Luxembourg, devenue au XIV^e siècle dynastie impériale. Lors de la venue de son oncle, l’empereur Charles IV, à Paris en 1378, Charles V lui offrit “deux flascons d’or où était figuré en images eslevés coment saint Jacques montrait à saint Charlemaine le chemin en Espagne par revelation”, rappelant ainsi leur ascendance commune⁶⁴.

⁵⁶ Léopold Delisle, *Recherches sur la librairie de Charles V*, Paris, 1907, t. II, & 281-282.

⁵⁷ Jules Labarte (éd.), *Inventaire du mobilier de Charles V*, n° 36.

⁵⁸ Louis Douët-d’Acq, *Inventaire*, *op. cit.*, p. 12.

⁵⁹ Archives Nationales, J 404, n° 37, Léopold Delisle, *Mandement*, *op. cit.*, p. 184.

⁶⁰ *Ibid.*, p. 184.

⁶¹ Adopter le culte de Charlemagne représentait alors “une sorte de manifestation de fidélité à la doctrine impériale des Staufens”, Robert Folz, *Études sur le culte liturgique de Charlemagne dans les églises de l’Empire*, Paris, 1951, p. 56. Bien qu’il figurât depuis 1280 dans les additions à Jacques de Voragine, sa canonisation n’était pas considérée comme valable dans le royaume très chrétien, Colette Beaune, *Naissance de la nation France*, Paris, Gallimard, 1985, p. 127.

⁶² Ainsi décrit dans l’inventaire de 1380 : « ung ceptre d’or pour tenir en la main du roy, pesant environ neuf marcs, dont le baston est aillé à compas de neuz et de fleurs de lys, et est la pomme dudit baston taillée de haulte taille d’istore de Charlemagne, garny de troys ballaiz, troys saphirs, troys troches (...), sur lequel lys est assiz en une chayère d’or saint Charles qui fut empereur de Romme (...)», Jules Labarte (éd.), *Inventaire du mobilier de Charles V*, n° 3449. Le sceptre fut conservé à l’abbaye de Saint-Denis, parmi les *Regalia*, jusqu’à la Révolution française.

⁶³ *Paris-1400. Les arts sous Charles VI*, Paris, Fayard, 2004, p. 39-41.

⁶⁴ *Chronique des règnes de Jean II et de Charles V*, *op. cit.*, t. II, p. 258-262. cf. aussi Christine de Pizan, *Le Livre des faits*, *op. cit.*, p. 272-273.

Se réclamer de Charlemagne permettait enfin aux rois de France d'affirmer qu'ils étaient empereurs en leur royaume et de conforter leur souveraineté. Dès le XIII^e siècle, on lui attribua un certain nombre d'objets du sacre déposés à Saint-Denis, comme la couronne dite de Charlemagne, son épée Joyeuse et l'oriflamme⁶⁵.

Charles V se réclame ainsi de trois « saints rois » qu'il fit célébrer par sa chapelle palatine. Son successeur, Charles VI, s'inscrit dans la même mémoire dynastique, comme en témoignent les comptes de son hôtel. L'année se découpait en célébrations liturgiques qui, pour les plus importantes, occasionnaient l'achat de cire supplémentaire - 12 cierges de 24 livres pour chaque service⁶⁶. Outre les services solennels (Noël, Épiphanie, Chandeleur, Pâques, Ascension, Pentecôte, Fête-Dieu, Exaltation de la Sainte Croix, Fête des Saintes reliques, Toussaint, Immaculée Conception⁶⁷) et les obits de la famille royale (Jeanne de Bourgogne, femme de Philippe VI, Philippe VI, Bonne de Luxembourg, Jean II, Jeanne de Bourbon, Charles V), la chapelle de Charles VI célébrait les fêtes de trois saints dynastiques : fête de saint Charlemagne le 28 janvier ; fête de saint Louis de Marseille le 19 août et fête de saint Louis de France le 25 août⁶⁸. La politique de communication autour de l'unité des trois « branches », carolingienne, capétienne et angevine, s'inscrivait aussi sur l'un des bijoux du trésor de Charles V (1379-1380). Celui-ci représentait un Christ en or sortant d'un sépulcre de jaspe : saint Denis, saint Charlemagne, saint Louis et saint Louis d'Anjou figuraient à ses côtés, piliers de l'Église mais aussi de la monarchie⁶⁹.

Conclusion

Les Valois, en particulier Charles V, utilisèrent tous les *medias* disponibles pour légitimer et renforcer leur pouvoir. La communication politique ne naît pas au XIV^e siècle, mais elle s'intensifie lorsque la nécessité de susciter l'adhésion du pays s'impose comme une donnée

⁶⁵ La filiation carolingienne est aussi soulignée par l'onomastique des Capétiens du XIV^e siècle qui s'appellent volontiers Charles.

⁶⁶ Archives Nationales, KK 30-31 (à partir de 1389 ici).

⁶⁷ Selon les comptes, la fête de la « Conception Notre Dame » est célébrée comme un service extraordinaire par la chapelle royale pour la première fois le 8 décembre 1389 alors que le roi fait son « grand tour » dans le Languedoc, Archives Nationales, KK 30, fol. 74. Un an auparavant, en 1388, Pierre d'Ailly, aumônier de Charles VI, défendait devant la papauté d'Avignon l'idée de l'Immaculée Conception. Face aux Dominicains, sa plaidoirie remporte l'adhésion. Fort de son succès, à son retour à Paris, il fait renvoyer de la maison royale tous les Dominicains qui contestaient cette doctrine. Sur l'Immaculée Conception, Marielle Lamy, *L'Immaculée Conception. Etapes et enjeux d'une controverse au Moyen Âge XII^e-XV^e siècle*, Paris, Institut d'études Augustiniennes, 2000.

⁶⁸ Exemples pris pour différentes années du règne de Charles VI, Archives Nationales, KK 30, fol. 75-95 pour l'année 1390, cf. aussi pour l'année 1409, Archives Nationales, KK 31, fol. 14-15. Dans l'Ordinaire de la Chapelle royale (*Ordinarium tenendum in capella regis*), qui date probablement du règne de Jean II le Bon, si on retrouve bien les deux célébrations dynastiques du 19 août pour Louis, évêque de Toulouse et du 25 août pour « Louis de France », il n'est pas fait mention de la fête de Charlemagne, promue par Charles V, Bibliothèque nationale de France, Ms. Lat. 1435, fol. 34, Éric Palazzo, « La liturgie de la Sainte-Chapelle : un modèle pour les chapelles royales françaises ? », *op. cit.*, p. 109.

⁶⁹ Jules Labarte (éd.), *Inventaire du mobilier de Charles V*, n° 169.

importante du jeu politique⁷⁰. L'exaltation de la monarchie se fit d'abord dans sa dimension sacrée. En 1365, Charles V fit rédiger un nouvel *ordo* qui décrivait le cérémonial du sacre. Il comprenait plusieurs additions liturgiques importantes, insistant sur l'origine divine de la monarchie⁷¹. Le cercle d'intellectuels qui l'entourait travailla parallèlement à la promotion des mythes et légendes propres à désigner les rois de France comme des souverains élus de Dieu⁷². La lipsanothèque qu'il réunit, et les cultes qu'il promut, participèrent également de la dimension sacrale de son pouvoir : ses « saints devanciers » sacralisaient l'ensemble de son lignage.

Pour s'adresser au plus grand nombre, sa communication politique passa aussi par la théâtralisation, lors des grands rituels publics qui scandaient la vie et le règne du souverain. Le cérémonial de l'entrée et des funérailles prit une ampleur inconnue jusqu'alors⁷³. À sa mort survenue en 1380, le corps du roi fut embaumé, puis présenté le visage « à découvert », insigne de souveraineté, entouré des présidents du Parlement de Paris. Ce fut le dernier souverain à être ainsi présenté corporellement. Dès sa mort survenue en 1422, son successeur, Charles VI, fut déposé dans un cercueil de plomb, et figuré par un mannequin de cire. Roi fou, sa mort ne fit l'objet d'aucun récit. Il ne pouvait être le roi modèle, sage et sursacralisé, incarné par son père.

⁷⁰ Boris Bove, *1328. Le temps de la guerre de Cent Ans*, Paris, Belin, 2014, p. 139-145.

⁷¹ Il est aujourd'hui conservé à Londres, British Library, Cotton Tiberius B. VIII. Il fut publié par Edouard Samuel Dewick, "The Coronation Book of Charles V", *Henry Bradshaw Society*, vol. 16, Londres, 1899. Cf. aussi O'Meara, *Monarchy and Consent : the Coronation Book of Charles V of France : British Library, Cotton Ms Tiberius B. VIII*, Londres, Harvey Miller Publisher, 2001.

⁷² Raoul de Presles fut le premier en 1375 à rassembler et à unifier dans un cycle cohérent le légendaire capétien dans le prologue de la traduction de la *Cité de Dieu* de saint Augustin que le roi lui avait commandée, entourant ainsi la monarchie d'une aura merveilleuse. Déjà vers 1372 le *Traité du sacre* rédigé par le carme Jean Golein contenait une foule d'indications précieuses sur la conception de la royauté sacrée et de son cycle merveilleux, Jean Golein, *The Traité du Sacre of Jean Golein*, éd. Jackson, Cambridge, 1969, p. 320.

⁷³ Sur les entrées, Georges Kipling, *Enter the King (Theatre, liturgy, and rituel in the medieval city triumph)*, Oxford, 1998. Joël Blanchard, « Le spectacle du rite : les entrées royales », *Revue historique*, t. 627 (juillet 2003), p. 475-519. Sur les funérailles, Elisabeth A.R. Brown, « Royal Bodies, Effigies, Funeral Meals, and Office in sixteenth-Century France », dans Jacques Chiffolleau et Agostino Paravicini-Bagliani (dir.), *Le Cadavre, Anthropologie, archéologie, imaginaire social, Micrologus*, t. VII, 1999, p. 437-508. Murielle Gaude-Ferragu, *D'or et de cendres. La mort et les funérailles des princes dans le royaume de France au bas Moyen Age*, Presses universitaires du Septentrion, Villeneuve-d'Ascq, 2005.